



**LE CONCOURS
INTERNATIONAL
DE PLAIDOIRIES**
POUR LES DROITS DE L'HOMME

**INSCRIPTIONS AVANT
LE 3 NOVEMBRE 2017**

FINALE LE 28 JANVIER 2018

AVOCATS
VENEZ DÉFENDRE LES
DROITS DE L'HOMME

www.memorial-caen.fr

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX

UNE TRIBUNE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Informez l'opinion publique sur les violations des droits humains dans le monde, portez à sa connaissance des causes peu connues, donnez la parole aux défenseurs des droits de l'homme : depuis 28 ans, les enjeux du concours international de plaidoiries.

**Vous souhaitez dénoncer un cas
d'atteinte aux droits de l'homme ?
Inscrivez-vous au
concours de plaidoiries !**

Les partenaires du concours :

Le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers, le Barreau de Caen, le Barreau de Paris, l'Union Internationale des Avocats et la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats soutiennent la promotion du concours au sein des différents barreaux dans lesquels ils exercent leur profession.



CALENDRIER DU CONCOURS

Vendredi 3 novembre 2017
Date limite d'envoi de votre plaidoirie

L'inscription au concours doit obligatoirement se composer des 3 éléments ci-dessous :

1. Texte complet de la plaidoirie dans le format indiqué à l'article 5 du règlement
2. Justificatif d'inscription à un barreau
3. Éléments de preuves justifiant que la cause plaidée est un cas avéré

Mi-décembre 2017
Sélection des 10 avocats finalistes

Dimanche 28 janvier 2018
Finale du 29^e concours international
de plaidoiries au Mémorial de Caen

LES PRIX

**Trois prix, offerts par les organisateurs et les partenaires
du concours, récompensent les causes les mieux défendues :**

Prix du Mémorial et de la ville de Caen : **8 000 €**
Prix du Barreau : **4 000 €** / Prix du public : **4 000 €**

Les nombreuses personnalités qui ont accepté de présider le jury :

Boutros Boutros-Ghali en 2002, Abdou Diouf en 2005, Barbara Hendricks en 2006, Edwy Plenel en 2009, Stéphane Hessel en 2010, Jorge Semprún en 2011, Abderrazak Kilani en 2012, Christiane Féral-Schuhl en 2013, Christiane Taubira en 2014, Rémy Ourdan en 2015, Moncef Ben Moussa en 2016 et Olivier Morice en 2017.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

Art. 1 : Le concours est ouvert à tou(te)s les avocat(e)s inscrit(e)s à un barreau, quels que soient leur nationalité, leur langue et leur âge.

Art 4 : Le (la) candidat(e) doit rédiger une plaidoirie relative à un cas avéré et individuel de violation des droits de l'homme, tiré de l'actualité récente et dont il doit obligatoirement justifier.

Art. 5 : La plaidoirie ne dépassera pas 9000 signes (espaces compris). À l'oral, elle doit être prononcée **en 12 minutes maximum**. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.

Art. 9 : Les plaidoiries écrites en langues

étrangères sont traduites en français. La traduction est assurée par des traducteurs professionnels. Les frais de traduction sont à la charge du Mémorial de Caen.

Art 16 : Les candidat(e)s sont jugé(e)s sur le sujet (**cas individuel et réel**), la solidité de l'argumentaire, la force de conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Art. 19 : L'organisation ainsi que les frais de déplacement et de séjour des finalistes sont à la charge du Mémorial de Caen (transport, repas et 3 nuits d'hôtel à Caen, pour les candidat(e)s finalistes). Toutes les dépenses annexes notamment les frais de visa, les taxes d'aéroport, les assurances et autres nuits d'hôtel sont à la charge des finalistes.

RENSEIGNEMENTS

www.memorial-caen.fr

CONTACT

avocats@memorial-caen.fr



RETRANSMIS EN DIRECT SUR

www.memorial-caen.fr

Esplanade Général Eisenhower
CS 55026 - 14050 Caen Cedex 4

CAEN-NORMANDIE
Memorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX